

Neuvic, le 24/02/2025

Depuis la mise en place des ELSP, rien ne va plus au centre de détention de Neuvic, où l'administration enchaîne les décisions incompréhensibles !

Tandis que les dirigeants réfléchissent à renforcer la sécurité des agents, notamment sur la voie publique, la direction de l'établissement, sous couvert du DIOS, en a décidé autrement.

En effet, malgré notre intervention, le directeur refuse de comptabiliser le temps de restauration des personnels en temps de travail effectif, durant des transferts de détenus, dès lors que le voyage se fait à vide.

Selon ce principe, dès lors que l'équipe d'agents pénitentiaires n'a plus de détenus sous sa responsabilité, elle est considérée comme pouvant vaquer librement à ses occupations personnelles et, par conséquent, son temps de restauration ne peut être comptabilisé comme du temps de travail effectif.

POURTANT, UNE MISSION DÉBUTE AU DÉPART DE L'ÉTABLISSEMENT ET NE SE TERMINE QU'À SON RETOUR.

LES PERSONNELS RESTENT PLEINEMENT À LA DISPOSITION DE L'ADMINISTRATION DURANT L'INTÉGRALITÉ D'UNE MISSION !

Mais selon le chef d'établissement de Neuvic, les personnels en mission seraient libres de vaquer à leurs occupations personnelles, comme faire du shopping ou se promener...



L'UFAP UNSa Justice a de sérieux doutes quant au fait que l'administration autorise un agent en uniforme et armé à vaquer librement à ses occupations personnelles durant une mission.

LA RÉALITÉ DU TEMPS DE PAUSE S'APPRÉCIE, NON PAS AU REGARD DE SON OCTROI FORMEL, MAIS EN CONSIDÉRATION DE LA POSSIBILITÉ LAISSÉE À L'AGENT DE VAQUER LIBREMENT À DES OCCUPATIONS PERSONNELLES SANS AVOIR À RESTER À LA DISPOSITION DE L'ADMINISTRATION.

En conséquence, l'UFAP UNSa Justice demande au chef d'établissement que ce temps de pause soit comptabilisé comme du temps de travail effectif.

L'UFAP UNSa JUSTICE, L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !